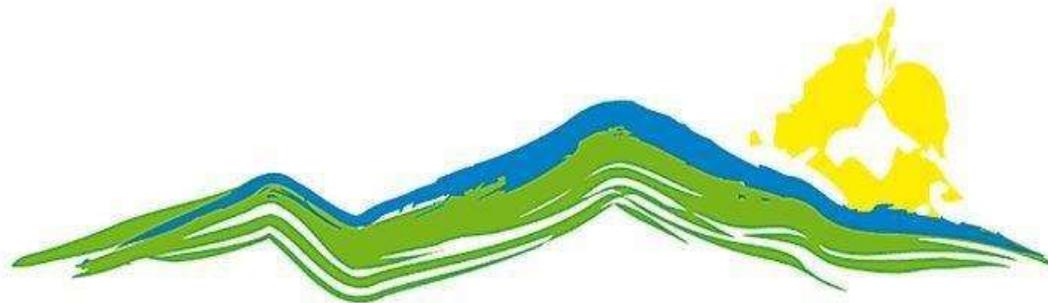


# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020 (ROB 2020)



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
VALLÉE DES BAUX-ALPILLES**

Budget  
principal  
  
et  
  
budgets  
annexes

Conseil Communautaire du 25/02/2020

# SYNTHESE

- L'analyse financière 2019 consolidée (données agrégées des 6 budgets communautaires sans les budgets ZA) met en lumière :
  - Total des dépenses de fonctionnement : 24 781 127 € (contre 20 204 049 € en 2018);
  - Total des dépenses d'investissement : 14 621 897 € (contre 10 491 728 € en 2018, 4 925 145 € en 2017);
  - Total budgets CCVBA : 39 403 024 € (contre 30 695 777 € en 2018, 23 141 557 € en 2017).
  - Endettement total au 31/12/2019 (hors avances budgets ZA) : 12 301 148 € (contre 7 116 874 € en 2018).
- En 2020, les budgets communautaires s'illustreront notamment par :
  - Pas d'augmentation des taux d'imposition de la fiscalité communautaire;
  - Versement d'une enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire à hauteur du niveau de celle de 2018 (soit 1 275 000 € contre 2 617 664 € en 2019);
  - Prévision budgétaire intégrant une hausse de la participation à SRE (cf. ROB 2020 SRE => + 22 % par rapport à 2019);
  - Evolution des charges de personnels : + 5% (correspondant à l'avancement de carrière des agents + recrutement de 4 agents pour le déploiement de la collecte des déchets en porte à porte).

# SOMMAIRE

- Contexte économique, financier et institutionnel :
  - Loi de Finances 2020 (LFI 2020);
- Analyse financière rétrospective et orientations 2020 :
  - Budget principal CCVBA;
  - Budget assainissement-régie;
  - Budget assainissement- DSP;
  - Budget eau- régie;
  - Budget eau- DSP;
  - Budget Tourisme- régie;
- Orientations 2020-Budgets ZA.

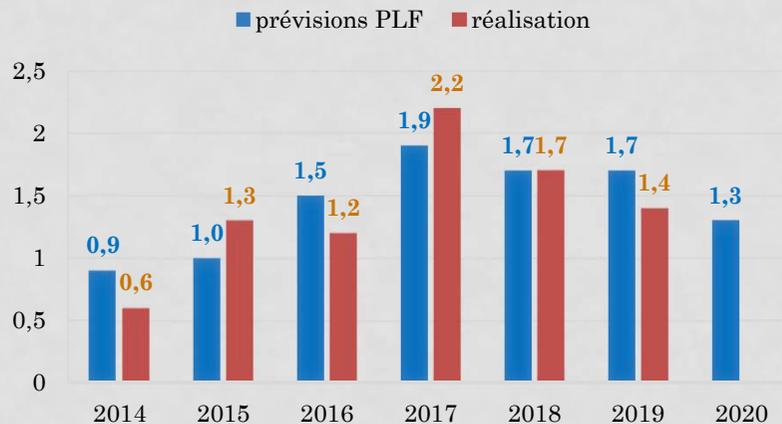
# INTRODUCTION

- L'Article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le Maire ou le Président de l'EPCI présente à l'assemblée, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (appelée loi NOTRe) a renforcé les obligations d'information pour les communes de 10 000 habitants et prévoit que le rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail des agents de la collectivité en vue d'améliorer l'information des élus sur ce point avant le vote du budget.
- L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 prévoit que ce rapport doit aussi présenter :
  - Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF);
  - Un objectif d'évolution du besoin annuel de financement.

# CONTEXTE ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET INSTITUTIONNEL : LOI DE FINANCES 2020

- Les prévisions économiques pour 2020 :
  - La LFI 2020 est bâtie sur un taux de croissance de +1,3 % pour 2020=>ralentissement de la croissance sous l'effet de l'affaiblissement de l'activité mondiale (+ 1,4 en 2019). Prévision de reprise économique sur la période 2021-2023 grâce à une consommation des ménages plus dynamique sous l'effet des gains de pouvoir d'achat.
  - Confirmation du ralentissement de l'inflation en 2020=> + 1% en 2019, prévision 2020 : + 1%. **Anticipation d'une stabilité des prix notamment ceux des matières premières.**

Taux de croissance PIB (% en volume)



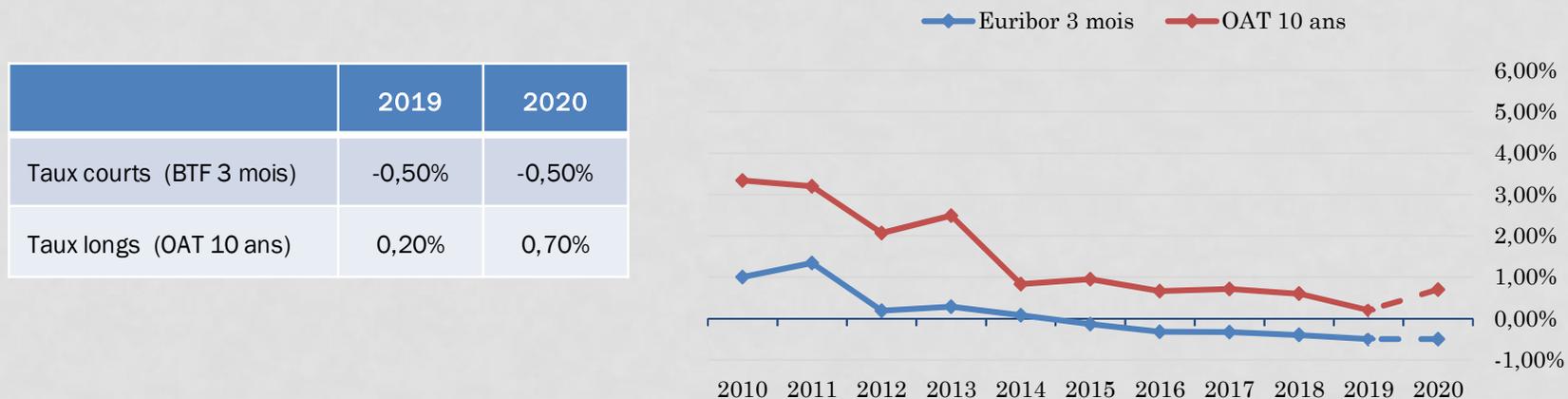
Evolution indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac



# CONTEXTE ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET INSTITUTIONNEL : LOI DE FINANCES 2020

- Les prévisions d'évolution des taux d'intérêt :
  - La France continue de bénéficier de conditions de financement très favorables grâce au maintien de la confiance des investisseurs et à la politique accommodante menée par la Banque Centrale Européenne (BCE). En 2020, la CCVBA pourra toujours bénéficier d'emprunts bancaires très peu onéreux.
  - Abaissement des taux directeurs de la BCE en 2019 provoquant le niveau le plus bas historiquement concernant les taux d'intérêts. La France empruntait sur 20 ans en 2019 à 0,20%, il est prévu qu'elle emprunte en 2020 à 0,70%. La CCVBA a saisi la « fenêtre de tir » en 2019 en empruntant 4 M€ à 1,03 % sur son budget principal et 1,9 M€ à 1,03 % sur ces budgets eau.

Evolution des taux d'intérêt en France



# CONTEXTE ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET INSTITUTIONNEL : LOI DE FINANCES 2020

- La baisse des effectifs de la fonction publique se confirme :
  - Diminution des effectifs de la Fonction Publique Territoriale (- 0,8% entre 2017 et 2018) liée notamment à la diminution du nombre d'emploi aidés. Augmentation du recours aux contractuels dans la Fonction Publique Territoriale (FPT) : + 3,9% entre 2017 et 2018.

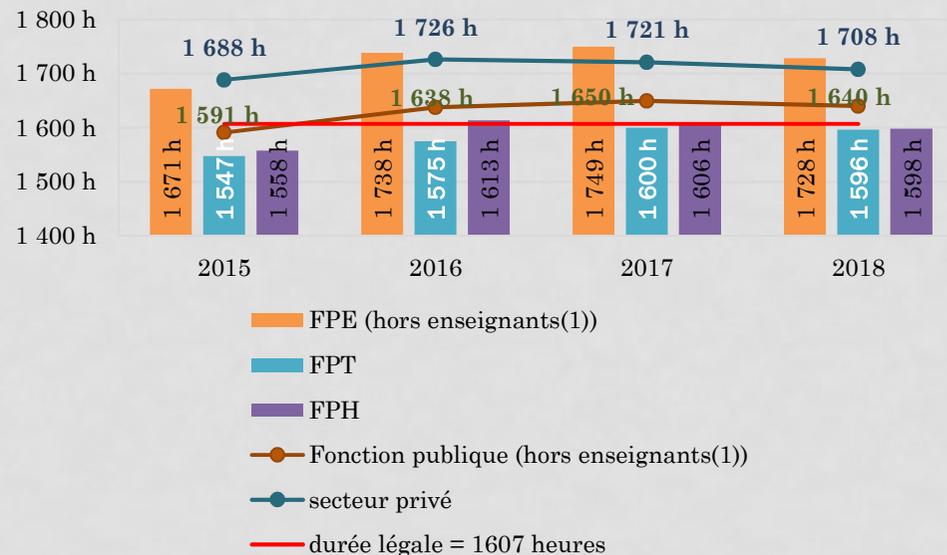
effectifs FP (milliers, y/c contrats aidés)	2016	2017	2018(p)	evol. 16/17	evol. 17/18
FPE	2 503	2 507	2 504	0,2%	-0,1%
FPT	1 977	1 970	1 954	-0,4%	-0,8%
FPH	1 189	1 188	1 184	-0,1%	-0,3%
Ensemble	5 670	5 665	5 642	-0,1%	-0,4%
Part de la FPT dans l'ensemble	34,9%	34,8%	34,6%		

Effectifs FPT (milliers)	2016	2017	2018 (p)	evol. 16/17	evol. 17/18
Fonctionnaires	1 469	1 468	1 467	-0,1%	0,0%
Contractuels	356	376	391	5,4%	3,9%
Autre	60	58	57	-2,3%	-2,3%
<b>TOTAL hors contrats aidés</b>	<b>1 885</b>	<b>1 902</b>	<b>1 915</b>	<b>0,9%</b>	<b>0,7%</b>
Contrats aidés	91	68	38	-25,8%	-43,0%
<b>TOTAL</b>	<b>1 977</b>	<b>1 970</b>	<b>1 954</b>	<b>-0,4%</b>	<b>-0,8%</b>

# CONTEXTE ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET INSTITUTIONNEL : LOI DE FINANCES 2020

- Temps de travail :
- Durée effective travaillée dans les collectivités inférieure à la durée légale du temps de travail=> 1596 heures soit 11 heures de moins que la durée légale du temps de travail (1 607 heures). D'ici janvier 2021, les collectivités devront avoir mis fin aux régimes dérogatoires de temps de travail pour revenir à une durée annuelle minimale de 1607 heures. **Nouveau protocole du temps de travail de la CCVBA (applicable depuis le 06 janvier 2020) qui fixe d'ores et déjà à 1 607 heures le temps de travail effectif des agents (hormis ceux bénéficiant de sujétions particulières en raison de la pénibilité et/ou de la dangerosité de leurs missions).**

**Durée annuelle effective en heures pour les personnels à temps complets**



# CONTEXTE ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET INSTITUTIONNEL : LOI DE FINANCES 2020

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et répartition (article 73 et 250 de la LFI) :
  - Stabilité du montant global alloué à la DGF (26,85 Mds€ en 2020 contre 26,94 Mds€ en 2019).
  - Hausse de la péréquation au sein de la DGF=> dotation d'intercommunalité des EPCI : + 30 M€.
  - Pour la CCVBA, la dotation d'intercommunalité devrait augmenter légèrement en 2020 en raison de la hausse de l'enveloppe globale allouée aux EPCI. Pour autant, cette augmentation de la dotation d'intercommunalité est à mettre en perspective avec son volume qui ne représente plus qu'une petite partie de la DGF (dotation d'intercommunalité en 2019 : 172 282 €).

# CONTEXTE ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET INSTITUTIONNEL : LOI DE FINANCES 2020

- Adaptation des modalités de répartition de la DGF des communes au sein de l'EPCI (art 250 LFI). Le mécanisme introduit par la loi RCT du 16 décembre 2010 a été très peu mis en œuvre, le nouveau dispositif proposé assouplit les modalités et renforce le pouvoir des maires :
  - La mise en commun de tout ou partie des DGF communales;
  - Principe de reversement de ce montant entre les communes membres selon des critères de ressources et de charges librement choisis;
- Accord des conseils municipaux à l'unanimité sur la proposition.
- Délibération de l'EPCI à la majorité des 2/3 sur la répartition des montants proposés selon les critères approuvés.

# CONTEXTE ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET INSTITUTIONNEL : LOI DE FINANCES 2020

- Adaptation de la réforme de la dotation d'intercommunalité (article 250 LFI) :
  - Pérennisation du montant garanti de 5 €/habitant pour la dotation d'intercommunalité=>la réalimentation ne sera cependant opérée qu'une seule fois. Pas d'incidence en 2020 pour la CCVBA, en 2019 elle a déjà bénéficié de 98 844 € de réalimentation au titre du montant garanti.
  - Report en 2026 de la prise en compte de la redevance assainissement dans le CIF des communautés de communes. Report défavorable à la CCVBA, car l'introduction de la redevance assainissement dans le CIF aurait augmenté « mécaniquement » le montant de la dotation d'intercommunalité versée par l'Etat.

# CONTEXTE ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET INSTITUTIONNEL : LOI DE FINANCES 2020

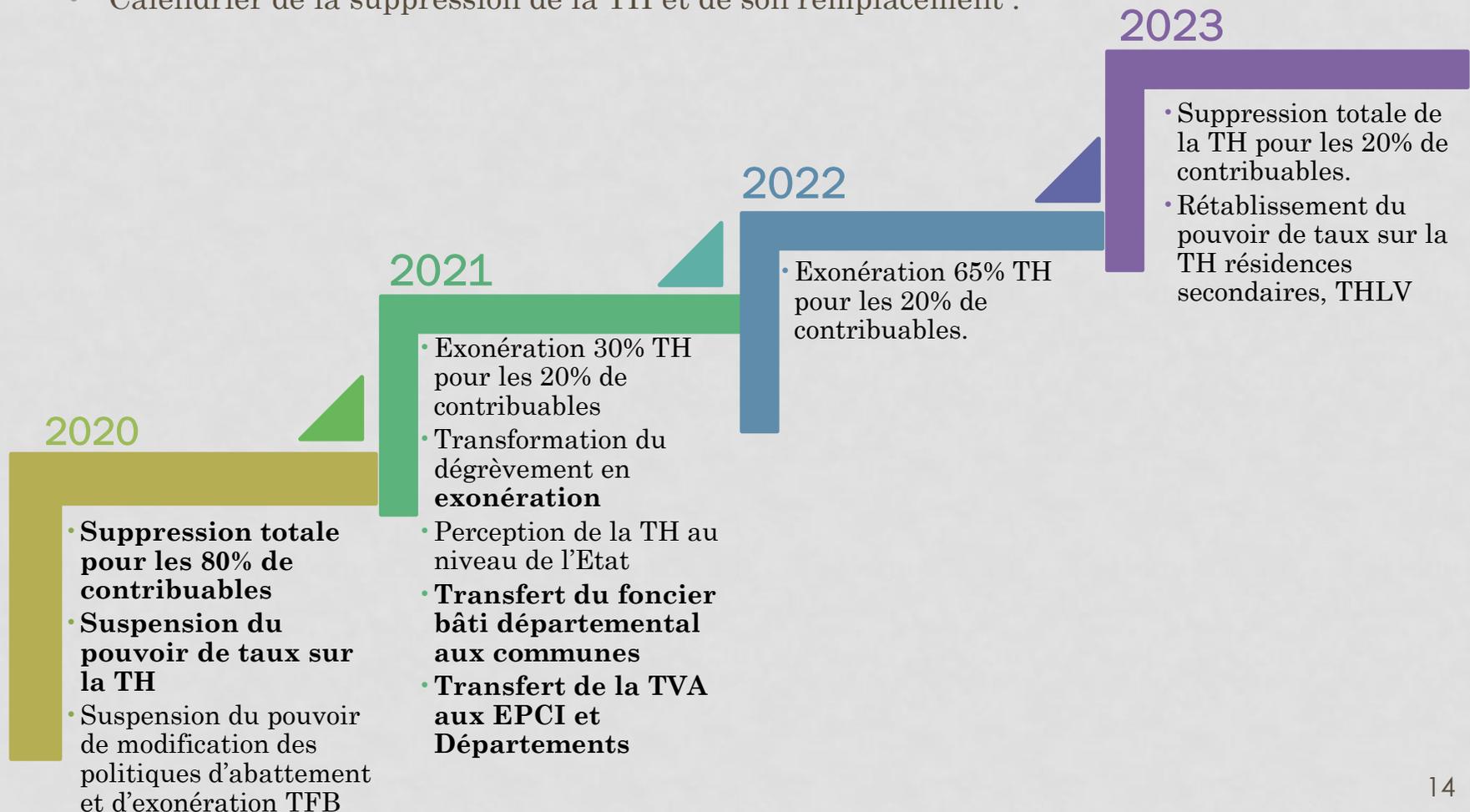
- Modification des modalités de fixation de la dotation de solidarité communautaire (article 256 LFI). Montant toujours fixé librement par le conseil communautaire mais la définition des critères de répartition et leur poids dans la DSC est plus fortement encadré :
  - 2 critères principaux à respecter : l'écart de revenu par habitant par rapport au revenu moyen de l'EPCI et le potentiel fiscal ou financier par habitant. => Ajout d'un critère obligatoire par rapport à 2019 (l'écart de revenus par habitant par rapport au revenu moyen). **En application de l'article 1609 nonies C du CGI, la CCVBA a réparti en 2019 en tenant compte prioritairement de la population et du potentiel fiscal/habitant. Critère obligatoire de répartition à revoir.**
  - Les critères de répartition doivent être pondérés par la part de la population de chaque commune dans la population totale de l'EPCI. **En 2019, la CCVBA a pondéré l'ensemble des critères de répartition par rapport au poids de la population de chaque commune=>pas de changement par rapport à 2019.**
  - Les critères obligatoires doivent représenter au moins 35% du montant de la DSC répartie entre les communes => diminution du poids des critères obligatoires. **En 2019, en application de l'article 1609 nonies C du CGI, les critères obligatoires respectés pour la ventilation de la DSC représentaient 51% de la répartition.**

# CONTEXTE ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET INSTITUTIONNEL : LOI DE FINANCES 2020

- Suppression progressive de la TH entre 2020 et 2023 pour tous les contribuables et mise en place de ressources de remplacement :
  - Suppression uniquement de la TH des résidences principales=>maintien de la taxe sur les résidences secondaires, de la TH sur les logements vacants, de la taxe GEMAPI perçue par les EPCI, de la Taxe Spéciale d'Équipement perçue par les EPF.
  - En 2020, suppression totale pour les 80% de contribuables=>dégrèvement pour le contribuable et compensation pour les collectivités calculé sur les taux de TH 2017 (pas d'effet d'aubaine, les collectivités qui ont augmenté leur taux depuis 2017 supporteront ces augmentations). Jusque-là, pour un contribuable respectant les conditions de ressources pour être intégralement dégrèvé, l'État prenait à sa charge le dégrèvement à concurrence du taux de 2017, et le contribuable devait encore s'acquitter de la cotisation liée à l'augmentation des taux depuis 2017. **Afin d'assurer une absence de cotisation pour les contribuables dégrèvés en 2020, le produit de la TH 2020 des collectivités qui ont augmenté leur taux de TH en 2018 ou 2019 sera donc réduit. A bases d'imposition équivalentes, ces collectivités recevront en 2020 un produit fiscal inférieur.**
  - Entre 2021 et 2022, suppression progressive pour les 20% de ménages encore imposés, ainsi que pour les ménages bénéficiant d'une suppression partielle. A partir de 2021, le dégrèvement est transformé en exonération et la TH est nationalisée. La TH sera perçue directement par l'État, avec gel de la revalorisation des bases et des quotités d'abattement. Pas d'impact de la transformation en exonération pour les collectivités locales.
  - En 2023, suppression totale de la TH pour tous les ménages.

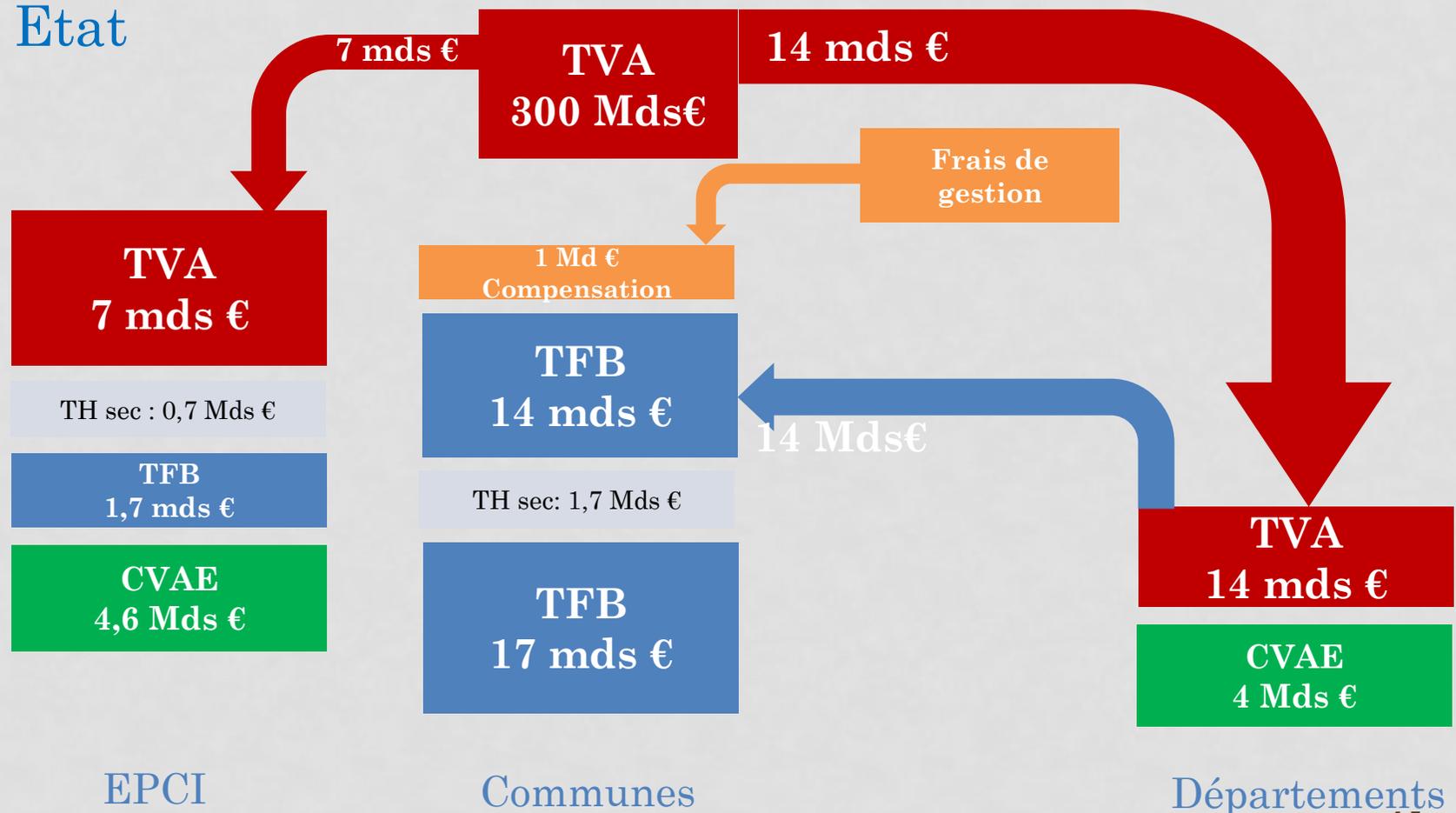
# CONTEXTE ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET INSTITUTIONNEL : LOI DE FINANCES 2020

- Calendrier de la suppression de la TH et de son remplacement :



# CONTEXTE ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET INSTITUTIONNEL : LOI DE FINANCES 2020

- Organisation refonte de la fiscalité locale:
- **Etat**



# CONTEXTE ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET INSTITUTIONNEL : LOI DE FINANCES 2020

- Les EPCI seront compensés à compter de 2021 par l'attribution d'une part de TVA :
  - La part de TVA attribuée à chaque EPCI correspondra au poids des recettes de TH qu'il représente dans les recettes de TVA nationales de 2020;
  - La part calculée est ainsi rapportée au produit national de TVA de l'année N=>les EPCI pourront bénéficier du dynamisme de la TVA :

$$\text{Fraction TVA}_N = \frac{\text{Produit national net TVA}_N}{\text{Produit national net TVA}_{2020}} \times \frac{\text{Montant TH-RP 2020 à compenser EPCI}}{\text{Produit national net TVA}_{2020}}$$

- Garantie d'un montant socle attribué à l'EPCI=> selon le calcul si le produit de TVA attribué une année N est inférieur au montant de TH 2020 de l'EPCI alors garanti par l'Etat au minimum de ce montant par l'attribution d'une fraction complémentaire de TVA (plancher de recette de TVA garanti aux EPCI).
- Versement de la part de TVA par douzième comme la fiscalité directe locale et non en fonction des recettes de TVA encaissées.

# CONTEXTE ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET INSTITUTIONNEL : LOI DE FINANCES 2020

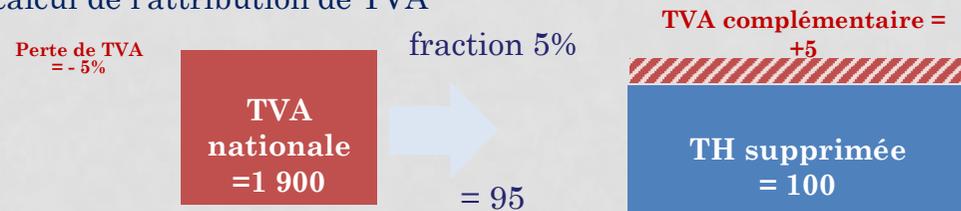
2020 : calcul de la part de TVA à affecter



2021 : calcul de la part de TVA



Année N : calcul de l'attribution de TVA



## CONTEXTE ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET INSTITUTIONNEL : LOI DE FINANCES 2020

- Conséquences à moyen terme : quelle dynamique pour la compensation TVA :

Taux d'évolution annuel	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne 2014-2018
Produit budgétaire TVA	1,54%	2,48%	1,87%	5,52%	3,01%	<b>2,88%</b>
Bases TH EPCI	4,38%	4,39%	-7,12%	1,44%	0,91%	<b>0,80%</b>
Produit TH EPCI						<b>2,01%</b>
Bases TFB départements	2,33%	2,68%	1,81%	1,75%	2,31%	<b>2,18%</b>
Produit TFB dpt						<b>3,72%</b>

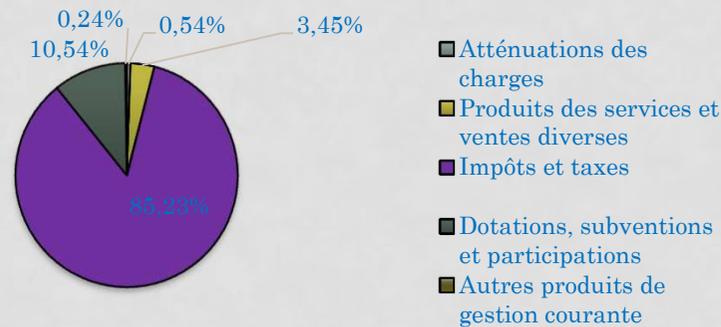
- Produit de TVA plus dynamique ces dernières années que les bases de TH des EPCI mais perte du pouvoir de taux.

# ANALYSE FINANCIÈRE RETROSPECTIVE ORIENTATIONS 2020 BUDGET PRINCIPAL CCVBA

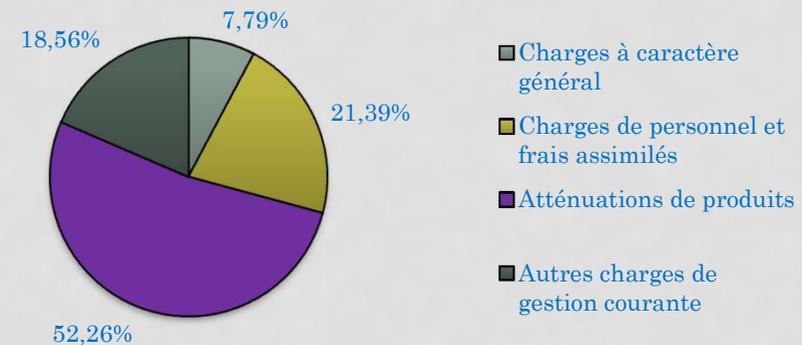
Budget principal En K€	2015	2016	2017	2018	2019 (provisoire)	Evolution 2018/2019
<b>Recettes de gestion</b>	<b>12 284 K€</b>	<b>12 480 K€</b>	<b>17 424 K€</b>	<b>17 578 K€</b>	<b>18 683 K€</b>	<b>6%</b>
Atténuations des charges	11 K€	6 K€	16 K€	65 K€	101 K€	54%
Produits des services et ventes diverses	72 K€	261 K€	479 K€	468 K€	644 K€	38%
Impôts et taxes	9 863 K€	10 070 K€	14 689 K€	15 238 K€	15 924 K€	5%
Dotations, subventions et participations	2 326 K€	2 131 K€	2 201 K€	1 766 K€	1 969 K€	11%
Autres produits de gestion courante	13 K€	12 K€	39 K€	41 K€	45 K€	9%
<b>Dépenses de gestion</b>	<b>11 105 K€</b>	<b>12 296 K€</b>	<b>15 977 K€</b>	<b>16 091 K€</b>	<b>19 212 K€</b>	<b>19%</b>
Charges à caractère général	1 370 K€	1 663 K€	2 365 K€	1 910 K€	1 496 K€	-22%
Charges de personnel et frais assimilés	862 K€	1 194 K€	2 991 K€	3 439 K€	4 109 K€	19%
Atténuations de produits	7 335 K€	7 702 K€	8 997 K€	8 642 K€	10 041 K€	16%
Autres charges de gestion courante	1 539 K€	1 737 K€	1 625 K€	2 099 K€	3 566 K€	70%
<b>Résultat de gestion (= épargne de gestion)</b>	<b>1 179 K€</b>	<b>184 K€</b>	<b>1 447 K€</b>	<b>1 487 K€</b>	<b>-529 K€</b>	<b>-136%</b>
Produits financiers	0 K€	nc				
Charges financières	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	24 K€	nc
<b>Résultat financier</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>-24 K€</b>	<b>nc</b>
Produits exceptionnels	6 K€	14 K€	75 K€	2 K€	4 K€	142%
Charges exceptionnelles	6 K€	12 K€	319 K€	252 K€	503 K€	99%
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0 K€</b>	<b>2 K€</b>	<b>-244 K€</b>	<b>-250 K€</b>	<b>-498 K€</b>	
Dotations aux provisions		17 K€				
<b>Capacité d'autofinancement (= épargne brute)</b>	<b>1 179 K€</b>	<b>169 K€</b>	<b>1 203 K€</b>	<b>1 237 K€</b>	<b>-1 051 K€</b>	<b>-185%</b>
Taux d'épargne brute	10%	1%	7%	7%	nc	nc
Remboursement du capital de la dette	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	96 K€	nc
<b>Autofinancement net (= épargne nette)</b>	<b>1 179 K€</b>	<b>169 K€</b>	<b>1 203 K€</b>	<b>1 237 K€</b>	<b>-1 147 K€</b>	<b>-193%</b>
<b>Recettes d'investissement (hors 16-Emprunts et 1068)</b>	<b>696 K€</b>	<b>2 360 K€</b>	<b>671 K€</b>	<b>804 K€</b>	<b>2 836 K€</b>	<b>253%</b>
<b>Dépenses d'investissement (hors 16-Emprunts)</b>	<b>596 K€</b>	<b>3 590 K€</b>	<b>1 064 K€</b>	<b>3 108 K€</b>	<b>4 369 K€</b>	<b>41%</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>1 279 K€</b>	<b>-1 060 K€</b>	<b>810 K€</b>	<b>-1 068 K€</b>	<b>-2 680 K€</b>	<b>151%</b>
<b>Emprunt nouveau</b>					<b>4 000 K€</b>	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 279 K€</b>	<b>-1 060 K€</b>	<b>810 K€</b>	<b>-1 068 K€</b>	<b>1 320 K€</b>	<b>-224%</b>
Reports +/-	1 840 K€	2 352 K€	2 058 K€	2 868 K€	1 183 K€	-59%
Excédents de fonctionnement reportés (1068)	0 K€	766 K€	0 K€	0 K€	617 K€	nc
<b>Résultat de clôture</b>	<b>3 118 K€</b>	<b>2 058 K€</b>	<b>2 868 K€</b>	<b>1 800 K€</b>	<b>3 120 K€</b>	<b>73%</b>
Restes à réaliser +/-	-2 170 K€		-110 K€	51 K€	-1 376 K€	
<b>Solde global de clôture</b>	<b>948 K€</b>	<b>2 058 K€</b>	<b>2 758 K€</b>	<b>1 851 K€</b>	<b>1 744 K€</b>	<b>-6%</b>
Encours de dette	0 K€	0 K€	0 K€	905 K€	4 810 K€	431%
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,73</b>	<b>nc</b>	

# ANALYSE FINANCIÈRE RETROSPECTIVE ORIENTATIONS 2020 BUDGET PRINCIPAL CCVBA

Répartition des recettes de gestion  
(CA 2019 provisoire)



Répartition des dépenses de gestion  
(CA 2019 provisoire)



# ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE ORIENTATIONS 2020 BUDGET PRINCIPAL CCVBA

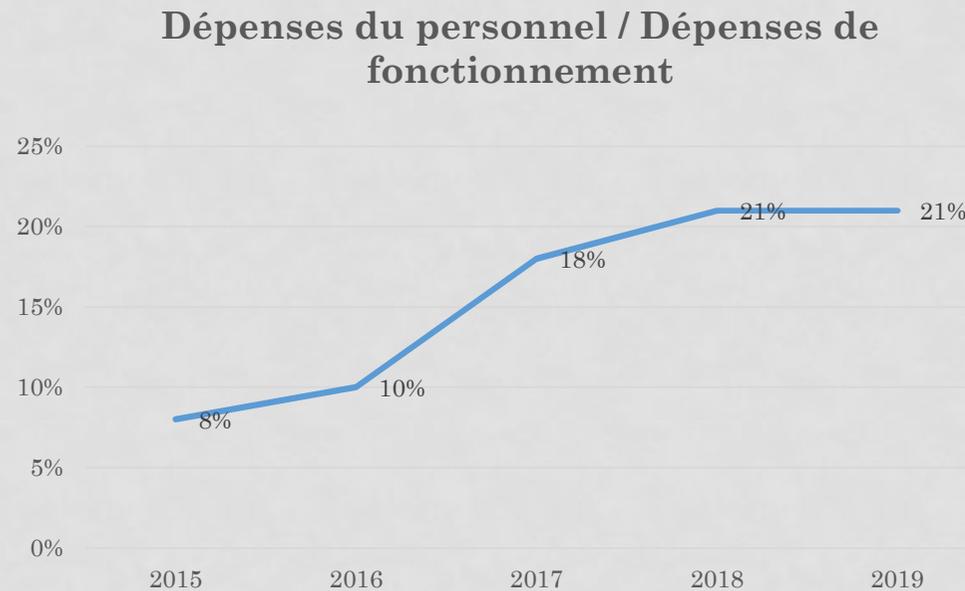
- Zoom sur les charges de personnels en 2019 :

Evolution des dépenses du personnel



# ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE ORIENTATIONS 2020 BUDGET PRINCIPAL CCVBA

- Zoom sur les charges de personnels en 2019 :



# ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE

## ORIENTATIONS 2020

### BUDGET PRINCIPAL CCVBA

- Evolution des différentes composantes de la masse salariale (sans les charges patronales, la médecine du travail et l'assurance du personnel) :

	Traitement indiciaire brut	NBI	SFT	Heures supplémentaires	Primes	Avantages en nature	Total
2018	1 767 194 €	12 614 €	20 914 €	16 661 €	432 370 €	80 000 €	2 329 753 €
							
2019	2 057 162 €	18 555 €	24 169 €	53 547 €	500 658 €	100 800 €	2 754 891 €

# ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE ORIENTATIONS 2020 BUDGET PRINCIPAL CCVBA

- Durée effective du temps de travail pour l'année 2019 :
  - Les agents dont la durée de travail est fixée à 36 heures sont ceux du service eau et assainissement;
  - Les agents dont la durée de travail est à 39 heures sont composés à 50 % d'agents administratifs et 50 % d'agents affectés à la collecte des ordures ménagères.

	2018	2019
35 heures	70,5 %	70,6 %
36 heures	3,5 %	3,3 %
37.5 heures	3,5 %	7,6 %
39 heures	22,50 %	19,5 %

# ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE ORIENTATIONS 2020 BUDGET PRINCIPAL CCVBA

- Evolution des effectifs par catégorie statutaire :
- Les effectifs communautaires sont passés de 78 agents en 2017 à 95 agents en 2019.

	2017				2018				2019				Estimation 2020			
	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total
Fonctionnaire	6	4	42	16	6	6	58	70	7	6	67	80	7	6	67	80
Contractuel	3	1	21	14	2	0	15	17	3	2	8	13	3	2	12	17
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>63</b>	<b>78</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>71</b>	<b>87</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>75</b>	<b>95</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>79</b>	<b>97</b>

+ 11 %

+7 %

+ 9 %

# ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE

## ORIENTATIONS 2020

### BUDGET PRINCIPAL CCVBA

- Prospectives financières 2020-2023=>hypothèses sur les recettes de  fonctionnement

#### Recettes réelles de fonctionnement

Produits des services

- Stabilité par rapport à l'exercice 2019

Impôts et taxes

- Impôts locaux + fraction de TVA à partir de 2021 : + 2% par an
- Stabilité des autres items.

Dotations et subventions

- Diminution de 2 % par an

Atténuations de charges

- Stabilité par rapport à l'exercice 2019

Autres produits de gestion courante

- Stabilité par rapport à l'exercice 2019

Produits exceptionnels

- Stabilité par rapport à l'exercice 2019

# ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE ORIENTATIONS 2020 BUDGET PRINCIPAL CCVBA

- Prospectives financières 2020-2023=>hypothèses sur les dépenses de fonctionnement



## Dépenses réelles de fonctionnement

### Charges générales

- Augmentation de 2 % par an

### Charges de personnels

- A partir de 2020 : +1,5% (GVT) + 3,5% (recrutement lié au développement de la collecte des OM en porte à porte et au fonctionnement des nouveaux équipements=>quai de transfert + centres techniques)= + 5 % /an

### Autres charges de gestion courante

- Stabilité par rapport à l'exercice 2019 + participation 2020 à SRE + 22 % (cf. ROB 2020 de SRE) puis stabilité de la participation à SRE en 2021, 2022 et 2023

### Atténuations de produits

- Enveloppe de DSC ramenée au niveau de 2018 soit 1 275 000 €

### Charges exceptionnelles

- Stabilité par rapport à l'exercice 2019

# ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE ORIENTATIONS 2020 BUDGET PRINCIPAL CCVBA

- Prospectives financières 2019-2021=>hypothèses sur les dépenses d'investissement



## Dépenses réelles d'investissement

- En fonction des dépenses d'équipement déjà engagées et prévues dans Plan Pluri- annuel d'Investissement et du nouveau projet de territoire de la mandature 2020-2026 :
  - Dépenses d'équipement 2020: 3 M€;
  - Dépenses d'équipement 2021 : 5 M€;
  - Dépenses d'équipement 2022 : 5 M€;
  - Dépenses d'équipement 2023 : 5 M€.

# ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE ORIENTATIONS 2020 BUDGET PRINCIPAL CCVBA



## Recettes réelles d'investissement

- Nous avons fait l'hypothèse que le FCTVA de l'année N est égal à 16,4% des dépenses d'investissement de l'exercice N.
- Nous avons fait l'hypothèse que les emprunts contractés par la CCVBA sur la période 2019-2023 correspondent exactement au besoin de financement des investissements . Leur taux est de 2,50% et leur durée de 20 ans.
- Nous avons estimé à 50 % la part de subventions obtenue par la CCVBA pour le financement de ses dépenses d'équipement.

# ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE

## ORIENTATIONS 2020

### BUDGET PRINCIPAL CCVBA

Budget principal En K€	2018	2019 (provisoire)	2020 (prospective)	2021 (prospective)	2022 (prospective)	2023 (prospective)
<b>Recettes de gestion</b>	<b>17 578 K€</b>	<b>18 683 K€</b>	<b>18 962 K€</b>	<b>19 248 K€</b>	<b>19 542 K€</b>	<b>19 843 K€</b>
Atténuations des charges	65 K€	101 K€	101 K€	101 K€	101 K€	101 K€
Produits des services et ventes diverses	468 K€	644 K€	644 K€	644 K€	644 K€	644 K€
Impôts et taxes	15 238 K€	15 924 K€	16 242 K€	16 567 K€	16 898 K€	17 236 K€
Dotations, subventions et participations	1 766 K€	1 969 K€	1 929 K€	1 891 K€	1 853 K€	1 816 K€
Autres produits de gestion courante	41 K€	45 K€	45 K€	45 K€	45 K€	45 K€
<b>Dépenses de gestion</b>	<b>16 091 K€</b>	<b>19 212 K€</b>	<b>18 382 K€</b>	<b>18 628 K€</b>	<b>18 886 K€</b>	<b>19 156 K€</b>
Charges à caractère général	1 910 K€	1 496 K€	1 526 K€	1 557 K€	1 588 K€	1 620 K€
Charges de personnel et frais assimilés	3 439 K€	4 109 K€	4 314 K€	4 530 K€	4 756 K€	4 994 K€
Atténuations de produits	8 642 K€	10 041 K€	8 698 K€	8 698 K€	8 698 K€	8 698 K€
Autres charges de gestion courante	2 099 K€	3 566 K€	3 843 K€	3 843 K€	3 843 K€	3 843 K€
<b>Résultat de gestion (= épargne de gestion)</b>	<b>1 487 K€</b>	<b>-529 K€</b>	<b>580 K€</b>	<b>620 K€</b>	<b>656 K€</b>	<b>687 K€</b>
Produits financiers	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Charges financières	0 K€	24 K€	120 K€	139 K€	174 K€	208 K€
<b>Résultat financier</b>	<b>0 K€</b>	<b>-24 K€</b>	<b>-120 K€</b>	<b>-139 K€</b>	<b>-174 K€</b>	<b>-208 K€</b>
Produits exceptionnels	2 K€	4 K€	4 K€	4 K€	4 K€	4 K€
Charges exceptionnelles	252 K€	503 K€	503 K€	503 K€	503 K€	503 K€
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-250 K€</b>	<b>-498 K€</b>	<b>-498 K€</b>	<b>-498 K€</b>	<b>-498 K€</b>	<b>-498 K€</b>
Dotations aux provisions						
<b>Capacité d'autofinancement (= épargne brute)</b>	<b>1 237 K€</b>	<b>-1 051 K€</b>	<b>-39 K€</b>	<b>-18 K€</b>	<b>-17 K€</b>	<b>-19 K€</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>7%</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>
Remboursement du capital de la dette	0 K€	96 K€	240 K€	279 K€	349 K€	415 K€
<b>Autofinancement net (= épargne nette)</b>	<b>1 237 K€</b>	<b>-1 147 K€</b>	<b>-279 K€</b>	<b>-297 K€</b>	<b>-366 K€</b>	<b>-434 K€</b>
<b>Recettes d'investissement (hors 16-Emprunts et 1068)</b>	<b>804 K€</b>	<b>2 836 K€</b>	<b>1 992 K€</b>	<b>3 320 K€</b>	<b>3 320 K€</b>	<b>3 320 K€</b>
<b>Dépenses d'investissement (hors 16-Emprunts)</b>	<b>3 108 K€</b>	<b>4 369 K€</b>	<b>3 000 K€</b>	<b>5 000 K€</b>	<b>5 000 K€</b>	<b>5 000 K€</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>-1 068 K€</b>	<b>-2 680 K€</b>	<b>-1 287 K€</b>	<b>-1 977 K€</b>	<b>-2 046 K€</b>	<b>-2 114 K€</b>
<b>Emprunt nouveau</b>		<b>4 000 K€</b>	<b>1 008 K€</b>	<b>1 680 K€</b>	<b>1 680 K€</b>	<b>1 680 K€</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-1 068 K€</b>	<b>1 320 K€</b>	<b>-279 K€</b>	<b>-297 K€</b>	<b>-366 K€</b>	<b>-434 K€</b>
Reports +/-	2 868 K€	1 183 K€	3 120 K€	2 841 K€	2 544 K€	2 179 K€
Excédents de fonctionnement reportés (1068)	0 K€	617 K€				
<b>Résultat de clôture</b>	<b>1 800 K€</b>	<b>3 120 K€</b>	<b>2 841 K€</b>	<b>2 544 K€</b>	<b>2 179 K€</b>	<b>1 744 K€</b>
Restes à réaliser +/-	51 K€	-1 376 K€				
<b>Solde global de clôture</b>	<b>1 851 K€</b>	<b>1 744 K€</b>	<b>2 841 K€</b>	<b>2 544 K€</b>	<b>2 179 K€</b>	<b>1 744 K€</b>
Encours de dette	905 K€	4 810 K€	5 577 K€	6 978 K€	8 309 K€	9 574 K€
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>0,73</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>

# ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE ORIENTATIONS 2020 BUDGET PRINCIPAL CCVBA

- Budget Principal 2020 :
  - Pas de hausse de la fiscalité communautaire (TH, TFPNB, CFE, TEOM, GEMAPI...);
  - Prévision budgétaire intégrant une hausse de la participation à SRE à hauteur de + 22 % (cf. ROB 2020 de SRE);
  - Dotation de Solidarité Communautaire au niveau de l'enveloppe de 2018 soit 1 275 K€ (pour rappel : DSC 2019 : 2 617 K€);
  - Evolution charges de personnels : + 5 % (correspondant à l'avancement de carrière des agents + recrutement de 4 agents pour le déploiement de la collecte des déchets en porte à porte).

# ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE

## ORIENTATIONS 2020

### BUDGET PRINCIPAL CCVBA

- Principales dépenses d'équipement en 2020 (issues du Plan Pluriannuel d'Investissement) :
  - Suite et fin des travaux de réhabilitation de la Bergerie à Fontvieille en un incubateur « greentech » : 1 039 000 € (=>subvention région Sud et CD 13) ;
  - Réfection voirie chemin Pont Carlin à Mas Blanc des Alpilles : 380 000 € (subvention Etat/DETR 2018).
  - Réfection voirie chemin du Ribet à Fontvieille : 225 000 € (=>subvention Etat/DETR 2019);
  - Achat et distribution bacs pour le déploiement de la collecte en porte à porte : 537 000 €;
  - Centres techniques au Nord et au Sud des Alpilles (AMO + études archéologiques ou acquisitions foncières) : 212 000 € (=>subvention Etat/DSIL);
  - Requalification des déchèteries (AMO+ MOE) : 125 900 € (=> subvention CD 13) ;
  - Quai de transfert (AMO + acquisition foncière) : 120 000 € (=>subvention Région SUD + Etat);
  - Travaux eaux pluviales : Réfection au Paradou du réseau voies Bellecroix, Tours de Castillon... (300 000 €), renouvellement réseau avenue de la libération/Pélissier à Saint-Rémy de Provence (130 000 €), MOE + travaux esplanade la Mairie à Saint-Etienne du Grès (94 000 €), Aménagement réseau parking de la Libération à Saint-Rémy de Provence (90 000 €), curage fossé pour l'ensemble du territoire communautaire (60 000 €), Renouvellement réseau avenue Mireille à Saint-Etienne du Grès ( phase 1 : 50 000 €)....

# ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE ORIENTATIONS 2020 BUDGET ASSAINISSEMENT RÉGIE

- Résultats financiers 2019 (CA 2019 provisoire) :
  - Total recette de fonctionnement : 2 881 694 €;
  - Total dépense de fonctionnement : 1 859 436 €;
  - Autofinancement dégagé : 1 022 258 €;
  - Total dépense d'investissement : 1 480 953 €;
  - Résultat global de l'exercice : + 510 742 €;
  - Endettement au 31/12/2019 : 2 077 194 €.
- Principales dépenses d'équipement en 2020 :
  - Création filière boues-STEP Eygalières : 450 000 € (=>subvention agence de l'eau);
  - Chemisage collecteur avenues Jean Jaurès et Salengro-Mouriès: 100 000 € (=>subvention agence de l'eau);
  - Renouvellement réseau avenue Mireille-Saint-Etienne du Grès (phase 1) : 75 000 €;
  - Réparation réseau d'assainissement lotissement Mireille-Fontvieille : 60 000 € (=>subvention agence de l'eau);
  - Réseau pour aménagement parking de la Libération-Saint-Rémy de Provence : 60 000 € (=>subvention région sud-CRET 2);
  - Réhabilitation lits de séchage à Aureille : 50 000 € (=>subvention agence de l'eau);
  - Mise en place d'un dégrilleur/compacteur-STEP-Mas Blanc des Alpilles : 20 000 €.

# ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE

## ORIENTATIONS 2020

### BUDGET ASSAINISSEMENT DSP

- Résultats financiers 2019 (CA 2019 provisoire) :
  - Total recette de fonctionnement : 621 096 €;
  - Total dépense de fonctionnement : 114 810 €;
  - Autofinancement dégagé : 506 286 €;
  - Total dépense d'investissement : 1 099 120 €;
  - Résultat global de l'exercice : - 35 052 €;
  - Endettement au 31/12/2019 : 1 715 629 €.
- Principales dépenses d'équipement en 2020 :
  - Chemisage réseau, réduction eaux parasites- Paradou : 384 000 €  
(=>subvention agence de l'eau) ;
  - Moe construction nouvelle STEP Maussane-Paradou-Baux de Provence : 255 000 €  
(=>subvention agence de l'eau) ;
  - Travaux centre-ville 3ème tranche-Paradou : 225 000 € (=>subvention CD 13) ;
  - Chemise réseau assainissement Mas de la Fontaine-Baux de Provence : 90 000 €.

# ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE

## ORIENTATIONS 2020

### BUDGET EAU RÉGIE

- Résultats financiers 2019 (CA 2019 provisoire) :
  - Total recette de fonctionnement : 3 154 134 €;
  - Total dépense de fonctionnement : 2 421 592 €;
  - Autofinancement dégagé : 732 542 €;
  - Total dépense d'investissement : 2 712 633 €;
  - Résultat global de l'exercice : - 19 676 €;
  - Endettement au 31/12/2019 : 2 588 578 €.
- Principales dépenses d'équipement en 2020 :
  - Renouvellement réseau chemin Mas Brulé et petite route d'Eyragues-Saint-Etienne du Grès : 350 000 €;
  - Viabilisation zone 1AUR-Aureille : 200 000 €;
  - Extension réseau eau potable route d'Orgon-Eygalières : 150 000 €;
  - Réalisation schéma directeur d'eau potable-ensemble des communes : 120 000 € (=>subvention agence de l'eau);
  - Réseau pour aménagement parking de la Libération-Saint-Rémy de Provence : 120 000 € (=>subvention région Sud-CRET 2);
  - Achat de nouveaux compteurs-ensemble des communes : 100 000 €.
  - Recherche et création d'un nouveau forage- Mas Blanc des Alpilles : 75 000 €.

# ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE

## ORIENTATIONS 2020

### BUDGET EAU DSP

- Résultats financiers 2019 (CA 2019 provisoire) :
  - Total recette de fonctionnement : 588 085 €;
  - Total dépense de fonctionnement : 73 864 €;
  - Autofinancement dégagé : 514 221 €;
  - Total dépense d'investissement : 1 537 184 €;
  - Résultat global de l'exercice : + 510 549 €;
  - Endettement au 31/12/2019 : 1 109 747 €.
- Principales dépenses d'équipement en 2020 :
  - Travaux centre ville 3ème tranche-Paradou : 370 365 € (=>subvention CD 13);
  - Remplacement canalisation en amiante ciment-Maussane les Alpilles : 146 000 €;
  - Deuxième tranche remplacement canalisation de refoulement-Fontvieille : 244 000 €;
  - Recherche d'une nouvelle ressource aux Canonnettes-Baux de Provence : 60 000 €;
  - Travaux de remise en état du bâti source de Servannes : 60 000 €.

# ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE ORIENTATIONS 2020 BUDGET TOURISME RÉGIE

- Résultats financiers 2019 (CA 2019 provisoire) :
  - Total recette de fonctionnement : 588 305 €;
  - Total dépense de fonctionnement : 572 425 €;
  - Autofinancement dégagé : 15 880 €;
  - Total dépense d'investissement : 38 739 €;
  - Résultat global de l'exercice : - 18 266 €;
  - Endettement au 31/12/2019 : 0 €.
- Principales dépenses d'équipement en 2020 :
  - Achat d'un véhicule électrique : 25 000 € (=>subvention CD 13);
  - Renouvellement mobilier : 500 €;
  - Changement logiciel de facturation : 500 €.

# ORIENTATIONS 2020

## BUDGETS ZA

- Principales ventes en 2020 :
  - Vente 2 lots sur la Massane 2 + un lot sur la Massane 3-Saint-Rémy de Provence : 154 527 € (Massane 2) + 676 025 € (Massane 3) = 830 552 € ;
  - Vente de 4 lots sur la ZA les Grandes Terres à Eygalières : 130 585 €.
- Principales dépenses en 2020 :
  - ZA les Grandes Terres 2-Eygalières => Moe + frais de géomètres + travaux : 1 402 778 € ;
  - ZA Les Trébons 2-Aureille=> AMO + Moe + frais de géomètres + travaux : 1 468 025 €;
  - ZA Massane 4- Saint-Rémy de Provence=> fin de mission Moe + étude hydraulique + plantations + éclairage : 132 168 €;
  - ZA Saint-Rémy de Provence (Massane 3)=> Moe + frais de géomètres + travaux : 549 100 €.